

Photos

- [LEMAIRE-Bernard-portrait.jpg](#)

Genre

Homme

Nom

LEMAIRE

Prénom

Bernard Emile Georges

Nom et Prénom(s)

LEMAIRE Bernard Emile Georges

Chronologie

1943

Statut

- DIR

Zones d'action

Allemagne

Date de naissance

27/07/1920

Commune

Gonneville-la-Mallet

Département / Pays

76

Lieu

Gonneville-la-Mallet - 76

MPLF

- MPLF

Mort pour la France

12/10/1944 au camp de Buchenwald

Parcours dans la résistance

Bernard Emile Georges LEMAIRE est né le 27 juillet 1920 à Gonneville-la-Mallet (76).

Son père était resté sous les drapeaux de 1914 à 1920, puis il travailla comme manœuvre puis charretier à la brasserie Polaire. Sa mère eut 4 filles et 4 garçons, Bernard était l'aîné de la fratrie.

En 1930, la famille s'installa à Applemont, 36 rue des Pervenches, dans la nouvelle cité ouvrière.

En 1936, Bernard pers sa mère. Il eut pour instituteur René Cance et passe son certificat d'études.

En 1932, Bernard entre à l'école technique vers le métier d'ébénisterie-menuiserie et est diplômé en 1937. La même année, il rencontre un jociste d'Harfleur, André Robillard, qui l'encourage avec Maurice Grandet et les jeunes ouvriers de la paroisse d'Applemont à rejoindre la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), après le succès du rassemblement national au parc des Princes à Paris.

Bernard Lemaire, Maurice Grandet, Paul Cavelier et des jeunes du quartier, démarchent l'abbé Varignon, curé d'Applemont afin d'obtenir un local pour réunir la section jociste en cours de formation.

Bernard est alors menuisier, embauché dans l'entreprise Renoult.

Il crée une section de la JOC sur le plateau d'Applemont, puis devient dirigeant Fédéral de la JOC du Havre en 1942.

Le 31 mai 1942, Paul Cornière devint président fédéral, Bernard Lemaire en reste le trésorier et Jean Marcotte en est le secrétaire.

Malgré l'occupation allemande et une JOC sous surveillance puis interdite à partir du 3 août 1943, l'organisation continua à former ses militants par l'action.

En avril 1943, Bernard reçut un ordre de réquisition pour le Service du travail obligatoire (STO) pour se mettre à la disposition de l'organisation Todt. Il fut affecté sur le site du Nice-Havrais puis en forêt d'Eawy pour la construction d'une base de lancement V1.

Le 20 juillet 1943, il est requis pour le Service du Travail obligatoire en vertu d'une loi du gouvernement de Vichy du 16 février 1943 décidant l'envoi d'ouvriers en Allemagne pour les jeunes nés en 20-22.

Le 7 juillet 1943, il est raflé et envoyé par le train du Havre vers Cologne (Allemagne) avec plusieurs centaines de jeunes, transporté dans des wagons marchandises.

Après trois jours de voyage, Il est hébergé dans un des trois camps habités de plus de 2000 civils. Il est affecté aux camps de l'Autobahn à Delbruck puis de Bayenthal Sud Park, et versé dans l'organisation Todt pour la réfection des chemins de fer.

Très rapidement, il rejoint les équipes catholiques qui s'organisaient clandestinement avec des jocistes, religieux, séminaristes et prêtres requis.

Le 28 janvier 1944, il put bénéficier d'une permission avec son ami Maurice Grandet. De retour au Havre, malgré les pressions de sa fiancée, de ses proches ou de l'abbé Varignon, il refuse d'être réfractaire, considérant que sa place de « témoin du Christ » était parmi les jeunes travailleurs. Maurice et Bernard voulaient continuer leur activité d'apostolat en Allemagne, comme le déclara Bernard Lemaire à son aumônier : « *Nous avons organisé dans mon secteur la préparation des Pâques. Si je n'y retourne pas il y aura un trou* »

Bernard Lemaire repartit donc en Allemagne avec Maurice.

De retour à Cologne, le groupe jociste multiplia les services d'entraide et les activités de solidarité parmi l'ensemble du personnel du STO. Le réseau prit contact avec des catholiques allemands. Les activités interdites qu'ils développèrent dans le cadre de leurs engagements catholiques furent les suivantes : visites de malades,

Fiche d'information Résistant

cercles d'études avec commentaires de l'Evangile, constitution d'un réseau organisé d'aide et de soutien luttant contre la résignation, le découragement et la peur des Travailleurs exilés soumis à la propagande nazie.

En mars 1944, des prêtres furent arrêtés et emprisonnés.

En application du décret nazi du 3 décembre 1943 contre l'action catholique française parmi les Travailleurs français en Allemagne nazie, le 13 juillet 1944, Bernard fut interrogé par la Gestapo à Cologne. Ils furent 64 dans ce cas-là, dans toute l'Allemagne.

Ils sont interrogés et incarcérés à la prison de Brauweiler de juillet à septembre 1944 avant d'être déportés. Le motif officiel de déportation inscrit en 1946 sur l'attestation délivrée par le ministère des Anciens Combattants aux ayants cause de Bernard Lemaire est ainsi libellé : « *activité d'ordre religieux, influence sur les jeunes ouvriers français de Cologne et des environs* ».

Ils sont déportés au camp de concentration Buchenwald (Allemagne) où ils arrivent le 16 septembre 1944. Bernard a le matricule 81786.

Affaibli, malade, il meurt du typhus le 11 octobre 1944. Son ami Maurice Grandet (immatriculé n° 81 789), est décédé du typhus le lendemain 12 octobre.

Sur les 64 catholiques déportés, 22 ne revinrent pas en France, d'autres affaiblis moururent après leur retour.

Le 27 novembre 1988, en l'église de Gonnevill-la-Mallet, un hommage fut rendu à Bernard Lemaire par Pierre Hamet, président du comité « Fidélité » du Havre.

Le dimanche 30 avril 1989, dans le cadre de la journée nationale des victimes et héros de la déportation, une cérémonie de prière et de souvenir en l'honneur de Bernard Lemaire et Maurice Grandet, fut célébrée dans l'église d'Aplemont;

Le 15 décembre 2025, Bernard Lemaire, ses camarades havrais Gaston Raoult et Maurice Grandet, ainsi que 47 autres victimes du nazisme en raison de leur foi, seront béatifiés en l'Eglise Notre-Dame de Paris.

Mémoire : il existe un Comité fidélité Bernard Lemaire – Maurice Grandet, 1 rue abbé-Montier, Le Havre.

Rédaction : F. Roumeguère, d'après les biographies de Memorésist et du Maitron. Notice mise à jour le 1 novembre 2025.

Documents annexés : coupures de presse (archives Municipales) - article Paris-Normandie du 1 novembre 2025

Memoresist

André Delestre, Maitron

Comité Fidélité -Le Havre Catholique

Liste des condamnés pour « apostolat interdit » et morts en déportation (1943 - 1945). Les amitiés de la résistance.

Dictionnaire des Victimes du nazisme en Normandie

SHD Vincennes

non référencé

SHD Caen

AC 21 P 475 641

Archives municipales

Archives Municipales

Biographie 1

Témoins du Christ en S.T.O. Jocistes havrais arrêtés pour aapostolat. Morts en déportation à Buchenwald. Pierre Hamet, Comité Fidélité.

Photothèque / Documents annexes

- [20191121_143750.jpg](#)
- [20191121_143810.jpg](#)
- [PN-LH-01-11-2025-Trois-havrais-beatifies1.jpg](#)

Crédit Photo

© Comité Fidélité